

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

No.: 500-17-108353-197

**COUR SUPÉRIEURE**

(Chambre civile)

ICHRAK NOREL HAK  
CORPORATION OF THE CANADIAN CIVIL  
LIBERTIES ASSOCIATION  
NATIONAL COUNCIL OF CANADIAN MUSLIMS  
(NCCM)

Demandeurs

C.

**PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC**

Défenderesse

et

WORLD SIKH ORGANIZATION OF CANADA  
AMRIT KAUR  
AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADA  
FRANCOPHONE  
COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA  
PERSONNE  
QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK

Intervenants

et

MOUVEMENT LAÏQUE QUÉBÉCOIS  
Et  
POUR LE DROIT DES FEMMES DU  
QUÉBEC – PDF QUÉBEC

Intervenants

Dossiers joints:

No.: 500-17-107204-193

**FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT**  
Demanderesse

C.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE  
SIMON JOLIN-BARRETTE  
PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Défendeurs

No.: 500-17-109731-193

ANDRÉA LAUZON  
HAKIMA DADOUCHÉ  
BOUCHERA CHELBI  
COMITÉ JURIDIQUE DE LA COALITION  
INCLUSION QUÉBEC

Demandeurs

C.

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Défenderesse

et

ASSOCIATION DE DROIT LORD READING

Intervenante

No.: 500-17-109983-190

ENGLISH MONTREAL SCHOOL BOARD  
MUBEENAH MUGHAL  
PIETRO MERCURI

Demandeurs

C.

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Défenderesse

**DÉCLARATION SOUS SERMENT DE N.....M.....**  
(Article 106 C.p.c.)

Je, soussignée, N..... M....., résidant au ..... à Montréal [REDACTED]  
[REDACTED], déclare solennellement :

1. Je réside actuellement avec mon conjoint sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal;
2. Nous avons deux enfants d'âge scolaire, deux garçons, qui sont inscrits et fréquentent une école primaire et une école secondaire de cette commission scolaire.
3. J'ai choisi avec mon conjoint d'inscrire nos enfants à l'école publique laïque et notre décision a été prise dans leur intérêt et dans le respect de leurs droits.
4. Avec mon conjoint, j'ai pris en considération l'aspect fondamental dans lequel nous voulons les éduquer et les faire instruire, notamment le développement de leur esprit critique et leur autonomie de jugement.
5. Nous avons donc choisi l'école publique laïque dont le personnel enseignant a, entre autres, le devoir de ne favoriser ni défavoriser, implicitement ou explicitement, une religion ou une option spirituelle plutôt qu'une autre.
6. Je m'oppose à ce que l'école transmette des messages religieux à mes enfants à travers des signes religieux portés notamment par des membres du personnel enseignant.
7. Je tiens à ce que nos enfants soient protégés de tout prosélytisme religieux actif ou passif. Il en va de leur liberté de conscience.
8. Il est également très important pour mon conjoint et moi que soient transmis à nos garçons des valeurs d'égalité entre les hommes et les femmes et qu'ils soient éduqués dans un environnement sans stéréotypes sexuels, qui promeut des rapports sains entre les sexes.
9. Je m'oppose à ce que l'école puisse transmettre éventuellement à nos enfants un enseignement d'une ou d'un enseignant qui expose par des signes religieux un message, explicite ou implicite, de discrimination entre les sexes.

10. Je suis particulièrement inquiète pour mes enfants de la volonté de la demanderesse et des autres personnes qui ont souscrit des déclarations sous serment dans ce dossier de porter leurs signes religieux pour enseigner à l'école publique.
11. L'obligation invoquée par la demanderesse de porter par conviction un signe religieux sous la forme d'un hijab pour cacher une partie de son corps est contraire au principe d'égalité des sexes et à mes convictions morales.
12. La volonté de la demanderesse de porter son signe religieux par modestie pour enseigner dans une école publique est une atteinte à la dignité des femmes et des hommes et au principe de l'égalité des sexes.
13. Je ne veux pas que soit transmis à mes enfants l'image de la femme qui serait un objet de convoitise pour l'homme, à qui incomberait le devoir de cacher son corps, et qui devrait se comporter différemment en présence d'un homme qu'en présence d'une femme.
14. Je ne veux pas non plus que mes enfants soient amenés à intégrer l'idée choquante qu'un homme serait un être faible qui aurait les instincts d'un prédateur sexuel et dont il faudrait se protéger.
15. Pour moi qui suis d'origine tunisienne, le voile est le symbole d'une dérive intégriste et rétrograde de l'islam, il contribue à donner une image négative et à stigmatiser la femme musulmane.
16. Il est pour moi inacceptable que l'école véhicule une telle image de la religion avec laquelle j'ai grandi, et véhicule l'idée qu'une « bonne musulmane » est une musulmane voilée.
17. Je connais très bien la pression sociale que constitue le port du voile, et je ne veux pas que mes enfants soient conditionnés par une telle conception de la femme.
18. Je ne veux pas que mes garçons puissent être amenés à penser que je devrais porter le voile, étant Tunisienne, non plus qu'ils puissent un jour adhérer à des valeurs religieuses représentées par de tels signes qui sont contraires aux valeurs de ma famille.
19. Il m'apparaît évident que l'instruction de mes enfants dans un tel contexte porterait atteinte à mon droit fondamental d'assurer l'éducation morale de mes enfants conformément à mes convictions, dans le respect de leurs droits et de leur intérêt.

EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
N. M

Déclaré sous serment devant moi

Le 10 février 2020

